



Adresse

Monsieur le Maire,

Le Président de la République a énoncé le souhait qu'une loi soit soumise aux parlementaires pour faciliter le travail le dimanche.

En votre qualité de premier magistrat de la commune, vous êtes directement concerné par les conditions d'ouverture des magasins le dimanche.

Le service Société et Cultures du diocèse d'Angers, créé en 2006 par Mgr BRUGUES et dont j'ai la charge, souhaite vous interpeller sur les risques qu'il y aurait à répondre favorablement à cette sollicitation.

Dans la continuité des déclarations faites par le Conseil pour les questions familiales et sociales de la Conférence des Evêques de France, nous rappelons toute l'importance qu'il y a à protéger le repos dominical pour des raisons qui tiennent à la vie de l'Eglise mais également à la vie sociale et familiale dans notre pays:

Concernant la vie de l'Eglise :

- Le *Jour du Seigneur*, premier jour de la semaine, l'Eglise célèbre la résurrection du Christ et vit le repos demandé par Dieu dès la création du monde. Aussi est-elle très attachée à ce que le sens qu'elle reconnaît au dimanche puisse se traduire dans la pratique des chrétiens.
- Certes des chrétiens ont vécu et vivent encore aujourd'hui dans des sociétés où le dimanche n'est pas un jour férié mais faire coïncider le *Jour du Seigneur* et le repos hebdomadaire témoigne d'une réelle cohérence, et traduit, en France, une fidélité aux origines chrétiennes de notre société.
- Gommer le caractère particulier du dimanche est une solution de facilité qui, sous prétexte de libéralisme, retire à l'homme un repère objectif, inscrit dans le temps, de sa dimension spirituelle. Laisser à la seule décision individuelle le respect du dimanche revient à considérer la vie spirituelle non plus comme une composante de l'homme, mais comme la résultante aléatoire de motivations privées.

Concernant la vie sociale et familiale dans notre pays

- Il est nécessaire que, libéré des contraintes du travail, chacun dispose de temps pour se reposer, vivre en famille, rencontrer les autres, avoir une vie sociale et bénéficier des diverses propositions culturelles, sportives, etc. qui lui sont offertes. Le dimanche laisse à chacun le choix de son emploi du temps, de ce qu'il fait ou ne fait pas, de qui il voit ou ne voit pas ; il est en cela un espace de liberté et de détente.
- Le dimanche permet de se donner un équilibre de vie souvent mis à mal par le rythme de la semaine.
- L'économie et le travail ne sont pas le dernier mot d'une vie sociale. Jour de liberté, de détente, de repos, le dimanche est également le temps des retrouvailles entre générations, adultes, jeunes et enfants quelles que soient leurs activités (école, études, entreprises privées ou publiques, etc.). Le dimanche permet de libérer un espace pour le jeu et la conversation entre les hommes.
- La loi du 13 juillet 1906 instituant que « le repos hebdomadaire doit être donné le dimanche » est insérée dans le Code du travail. Nous sommes particulièrement attachés à son respect.

- L'ouverture des magasins le dimanche reviendrait à banaliser ce jour et à faire passer les lois du commerce avant la dimension conviviale, familiale et spirituelle de l'existence. Il n'y aurait plus de jour de congé hebdomadaire commun. Ceci accentuerait l'atomisation de la société française.

Par ailleurs, il semble que les avantages liés à un travail le dimanche qui sont avancés sont, à tout le moins fragiles, voire fallacieux :

- un atout incertain pour l'économie:
 - L'efficacité économique d'une telle mesure est loin d'être assurée. La question à se poser est sans doute plus celle du pouvoir d'achat réel des consommateurs potentiels que celle de l'amplitude de l'ouverture des magasins.
- un appel au volontariat forcé :
 - Si le dimanche devient un jour ouvrable comme les autres, on est en droit de penser que des pressions s'exerceront sur le personnel, en particulier dans les conditions d'embauche, que les avantages salariaux consentis actuellement disparaîtront progressivement à moins que l'on ait recours à des emplois à temps partiel continuant à renforcer les situations de précarité de bien des familles.

Bien évidemment, nous ne remettons pas en cause les métiers dont la nature même justifie une ouverture le dimanche : professions dans le domaine de la santé, du tourisme, ou encore les métiers de la bouche.

Nous tenions à vous faire partager nos préoccupations afin que vous puissiez vous positionner de façon la plus éclairée qui soit. Le dimanche est un jour différent des autres jours. Cette différence doit rester visible.

Par ailleurs, nous vous informons que le diocèse d'Angers va médiatiser son point de vue et faire la promotion du site créé à cet effet :

<http://www.ledimanchezsacre.com>

Ce site doit permettre aux citoyens, chrétiens ou non, de signer un engagement personnel pour une vigilance à respecter le dimanche comme jour de repos. Nous vous encourageons à vous connecter sur ce site et à vous engager.

Enfin, un point presse sera organisé prochainement pour sensibiliser le grand public sur ce sujet important qui concerne chacun d'entre nous.

Nous vous remercions d'avance de nous tenir informé de votre position. Pour notre part, nous ne manquerons pas de vous communiquer les résultats de cette action.

Nous sommes, bien sûr, à votre disposition pour vous rencontrer ou échanger sur ce sujet.

Recevez, Monsieur le Maire, nos salutations les plus respectueuses.

François ASSELIN

Délégué Diocésain

Service Société & Cultures